Sauvegarde et Embellissement de Lyon

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

BULLETIN DE LIAISON N° 89 - SEPTEMBRE 2008

- Association loi 1901. Agréée au titre des art. L.121-8 et L.160-1 du Code de l'Urbanisme (Arr. préfectoral du 3 août 1984)- ISSN 0750-1144 -

UNE Z.P.P.A.U.P.(1) POUR LA COLLINE DE LA MULATIÈRE (2) ?...

L'image de la verte colline aux douces formes appartient au nouveau Confluent.
L'intérêt historique, paysager, architectural et écologique qu'elle porte,
mérite une considération à la hauteur de celle de l'attachement voué à l'image de l'agglomération,
capitale de la région Rhône-Alpes.

Le projet Confluence avance…La forêt de grues qui recouvrent le site souligne que la phase de démarrage des travaux est dépassée.
Le nouvel Hôtel de la Région-Rhône-Alpes sort de terre.
L'avancement du chantier du Musée des Confluences à la pointe du Confluent connaît quelques aléas mais le diamant de verre qui l'abritera, finira bien par scintiller un jour.
Et les premiers Néoconfluençais arriveront bientôt...

Ces alignements renforcent l'impression d'enfermement ressentie par le visiteur s'enfilant dans les ruelles ou escaliers des pentes de la colline.
Peut-être que ceux qui se sont donnés ces solides protections avaient-ils l'esprit marqué par les sanglantes colères des Canuts ?
Le chemin de Fontanières séparant la Mulatière et Sainte-Foy-lès-Lyon et qui reliait les Gaules lyonnaise et narbonnaise est très représentatif de cette architecture de

La colline de la Mulatière…ou la quatrième rive du Confluent (1)
Photos SEL et montage photographique Patricia Motte

C'est en partant à la découverte du nouveau Confluent que nous fument séduits par cette colline aux douces formes habillées de bois dormants se mirant dans les eaux de la Saône.
Les Néoconfluençais, succomberont eux aussi aux charmes de la belle rive d'en face et se lanceront à sa conquête, comme le firent jadis les riches bourgeois lyonnais qui l'adoptèrent pour cadre de leurs villégiatures ou résidences.

Nos visites de découverte nous ont révélé ses traits de caractère.
Derrière de hauts murs de pierre évoquant ceux des bastions du tout proche fort de Sainte-Foy, se cachent des demeures entourées de vastes parcs. Leurs occupants actuels ont maintenu ou tenté de maintenir en l'état, le caractère imprimé à ces lieux par leurs prédécesseurs habités par le souci de soustraire aux regards leurs signes extérieurs de richesse.
Ces murailles striant le paysage de la colline sont dépourvues de recherche esthétique ou d'ornementation. La pierre utilisée à l'état brut d'abattage en carrière leur confère le caractère rustique recherché alors par les propriétaires des lieux.

(1) Z.P.P.A.U.P : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

repliement sur soi-même. Difficile d'imaginer qu'ici, jadis, dans cet étroit et tortueux boyau tracé à flanc de colline, montaient et descendaient les légions romaines avec leurs machines de guerre. Étrange aussi que cette voie ait réussi à échapper à l'éventrement généralisé dédié à l'automobile.

L'impression d'enfermement est renforcée par l'absence d'espaces ou de trouées permettant au regard de s'échapper vers la ville qui s'étend à son pied ou vers l'horizon.
Les bons bourgeois lyonnais qui ont élevé ici, au milieu du XIX ème siècle leurs demeures, se sont réservés en toute discrétion, la jouissance exclusive du panorama.
De leurs balcons, terrasses, belvédères ou même de hautes tours surplombant leurs parcs, ils pouvaient jouir, pardessus leurs murailles, d'une belle vue qui portait jusqu'au Mont-Blanc.

Suite en page 3

(2) Voir Bulletin de liaison SEL n° 86 de juin 2007 : "La Mulatière ou la… quatrième rive du Confluent "

ÉDITORIAL

Le début des travaux d'aménagement du site de la Confluence nous a amené à nous interroger sur l'intégration de la Balme de Sainte-Foy/La Mulatière au futur Confluent. Nous avons à cette occasion découvert un site d'une valeur patrimoniale exceptionnelle que l'absence d'attractivité du quartier industriel avait auparavant occulté.

Nous avons ainsi réalisé dans notre bulletin de juin 2007, un dossier pour souligner les atouts du site et pour attirer l'attention des décideurs sur la nécessité d'intégrer la Balme à la Confluence.
À cette occasion nous avons émis plusieurs propositions susceptibles de créer et de justifier un lien entre les deux rives.
Nos propositions se sont articulées autour de trois idées principales :

1- protéger et valoriser le patrimoine existant
L'entrée monumentale du domaine de Bellerive avec ses deux pavillons et son escalier à double volées a été très dégradée par le temps et l'absence d'entretien pendant des décennies. La restauration de cet ensemble représente un effort financier que les copropriétaires ne peuvent assumer seuls. La sauvegarde de cet ensemble d'une grande valeur patrimoniale est urgente et ne peut être réalisée que par une collectivité à forte assise financière. Une telle opération implique l'achat de cette partie du domaine par la collectivité concernée et l'ouverture, après travaux, de l'ensemble au public.

2-Créer une animation lumineuse sur la Balme
La mise en lumière des bâtiments les plus emblématiques et la création d'une constellation de petites sources lumineuses disposées de façon aléatoire sur l'ensemble du site permettraient de souligner la nuit la beauté du site.

3- Programmer la création d'un grand parc public
Le territoire de la colline est morcelé en grandes propriétés constituées au cours des siècles par des familles de la grande bourgeoisie lyonnaise. Les très beaux parcs et les réseaux hydrauliques n'ont pas toujours fait l'objet de travaux nécessaires à leur bonne conservation. Il en résulte une sensation d'abandon. Il existe un risque permanent de glissement de terrain que les propriétaires n'ont pas les moyens de prévenir ou en cas extrême de réparer. Nous suggérons donc le rachat d'une partie de ces grandes propriétés par la collectivité pour en faire un grand parc public. Cette opération à long terme pourrait s'inspirer de l'exemple du Parc des Hauteurs de Fourvière.

Nos propositions ont été transmises en septembre 2007 au Maire de La Mulatière, M. Guy Barret.
Ce dernier est intervenu auprès du Grand Lyon afin de programmer dans le plan de mandat 2008-14 une réflexion sur l'avenir du site.

De récentes informations laissent entendre que l'Union nationale Séricicole (UNS) pourrait pour des raisons financières abandonner le Petit Fontanière. Ce domaine, propriété du Conseil Général, offre face au futur confluent de très belles terrasses et une possibilité de liaison piétonnière entre le chemin de Fontanières et le quai Jean-Jacques Rousseau. Dans l'hypothèse d'un départ de l'UNS vers d'autres cieux, cette propriété possède tous les atouts pour constituer une première étape dans la création d'un parc sur la Balme.

La construction d'une grande terrasse (voir l'article de Michel Marteau en page 7) permettrait en outre de compléter cet embryon de parc et de contenir d'éventuels glissements de terrain.

La Balme a connu dans le passé, comme le souligne un second article de M. Michel Marteau, une activité vinicole intense. Certains vins produits sur cette colline avaient même une réputation égale aux meilleurs crus nationaux du XIX ème siècle. La création d'un petit vignoble, pour rappeler l'existence de cette activité, pourrait constituer un « plus » à un site devenu grâce à son ouverture au public un lieu incontournable de la vie de la Confluence.

Nous avons profité du début de mandat de plusieurs collectivités pour attirer l'attention des élus et souligner l'intérêt que représente pour l'ensemble de l'agglomération l'aménagement que nous préconisons.

Nous poursuivons de toute manière notre réflexion.

Jean-Louis PAVY

SOMMAIRE

Une Z.P.P.A.U.P pour la colline de la Mulatière ? p. 1, 3 et 4
Éditorial…….p. 2
Histoire du vignoble du coteau de Ste-Foy……p. 5 et 6
Mise en réseau de la balme de la Mulatière……..p. 7
La revue de presse…….p. 7
La Mulatière (reportage photographique)…….p. 8

NOTE AUX MEMBRES DE SEL

Le Bureau de SEL s'excuse auprès des membres de l'association pour l'important retard pris à la rédaction et à l'édition de ce présent bulletin.

À l'intérieur de ce bulletin, vous trouverez la convocation à l'Assemblée générale qui se tiendra le vendredi 28 novembre 2008 à 18 h 30 au siège.

UNE Z.P.P.A.U.P. POUR LA COLLINE DE LA MULATIÈRE ?...

Suite de la Page 1

Gravir les longs escaliers et les ruelles de la pente exigent des efforts qui ne trouveront aucun point de pause ou de contemplation, tel qu'un banc ou une cadette. Le souci de respectabilité sociale et de discrétion des bâtisseurs de ces hautes murailles, les ont conduits à s'abstenir de savoir ce qui s'y passait derrière.

Cependant le patrimoine bâti ici, de par ses rusticité et austérité apparentes, évoque celui des pentes de la Croix-Rousse. Indéniablement, il reflète le caractère lyonnais et sa mémoire mérite d'être transmise aux générations futures.
Ceux qui ont inclus la colline dans l'ensemble formé par le Centre historique de Lyon classé *« Site Inscrit »* le 10 octobre 1979, ne s'y sont pas trompés.

La colline offre au regard du Confluent un grand pan de verdure, qui accompagne la Saône sur deux kilomètres. Un panorama rare en milieu urbain et qu'il convient donc de protéger.
En portant un regard plus proche, on constate que de nombreux parcs sont à l'état d'abandon, à savoir ne sont l'objet d'aucun soin.
Leur développement incontrôlé menace ou a déjà mis à mal des ouvrages bâtis tels que les murs de soutènement ou les réseaux souterrains de drainage de la colline.

Les héritiers de ces demeures ne disposent pas tous des moyens pour l'entretien et la gestion de ces précieux espaces boisés.
Cette richesse attirera le regard de la promotion immobilière et aiguisera son appétit pour la valorisation de ce qui est à ses yeux un gâchis d'espaces. De lucratifs domaines pavillonnaires ou d'immeubles d'habitation collectifs dits de grand standing pourraient alors remplacer ces espaces boisés.

On peut regretter que les desseins des promoteurs du nouveau Confluent, aient oublié la toute proche colline.
Peut-être en ont-ils été dissuadés par la complexité du découpage administratif de la colline s'étendant sur les territoires de deux communes du Grand Lyon.

Certains affirment que le panorama de la colline n'est pas menacé en raison des zones de risques géologiques rendant inconstructibles les pentes les plus abruptes de la colline. C'est oublier qu'aujourd'hui, comme hier, les bâtisseurs de premier rang sont parfaitement capables de maîtriser les comportements du sol.

D'autres croient qu'un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) est immuable et que la situation de la colline dans le périmètre du Secteur Inscrit de Lyon la met sous la surveillance de l'Architecte des Bâtiments de France et donc à l'abri d'une urbanisation débridée.

Domaine de Belle Rive - Les pavillons et l'escalier monumental.
Ce joyau architectural, propriété privée, classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ne pourra être sauvé de la ruine qu'avec le concours des collectivités locales (photo SEL)

La taille démesurée de certains immeubles construits sur la colline au cours des années 60 rappelle que la densification urbaine avait été alors choisie au détriment du paysage.

Enfin, le classement d'un site ou d'un monument au titre des Monuments historiques n'assure pas sa pérennité.
De même que le classement d'un espace boisé, en "*Espace Boisé à Conserver*" fait interdiction à son propriétaire de lui porter atteinte, mais autorise le temps et la nature à le condamner au dépérissement.

Dans l'intérêt de l'image du Grand Lyon, mais aussi du Département et de la Région Rhône-Alpes il faut un dessein pour cette colline.
Nous proposons une idée directrice tendant vers la sauvegarde et la valorisation des espaces boisés de la colline et à les ouvrir largement au public, dont celui des 30 000 futurs habitants du Confluent. La colline pourrait ainsi les libérer de l'étau des deux fleuves dont les seules échappatoires possibles, en l'état du projet, sont les voûtes de la gare de Perrache au nord et le pont de la Mulatière au Sud. De quoi étouffer aux sens propre et figuré.

L'ouverture de la colline apporterait aussi aux citadins lyonnais la "*campagne*", qu'il vont chercher au prix d'une fuite éperdue motorisée chaque vendredi soir.
À terme, la raréfaction de l'énergie mettra un frein à ce mouvement. Il faudra alors bien ouvrir des espaces pour les accueillir.
Le succès des aménagements des berges de la rive gauche du Rhône préfigure déjà une évolution des comportements et des besoins et qu'il faudra satisfaire.

Un dessein pour la colline appelle une réflexion globale. La révision du PLU des communes de La Mulatière et de Sainte-Foy est une opportunité pour lancer et conduire une étude visant à la mise en valeur de leurs patrimoines susceptible d'entraîner des retombées sociales favorables aux habitants du Grand Lyon.

Suite en page 4

UNE Z.P.P.A.U.P. POUR LA COLLINE DE LA MULATIÈRE ?...

Suite et fin de la Page 3

Les dispositions législatives et règlementaires de la loi du 7 janvier 1983, relatives à la création des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P) offrent un cadre permettant d'établir un plan global de protection et de valorisation de la colline. Il se substituerait au Site Inscrit de Lyon dont la procédure de contrôle s'effectue par l'Architecte des Bâtiments de France au cas par cas.

Si le fil conducteur de l'étude et de l'élaboration de la ZPPAUP est la protection du paysage et des espaces boisés, la maîtrise de leur évolution et de leur gestion passe par celle de leurs sols.
Ce constat soulève bien des questions. Les réponses sont souvent limitées mais quand l'enjeu est de taille, une réponse volontariste doit y être apportée.
Le Code de l'urbanisme (C.U) donne aux collectivités locales les moyens leur permettant d'aménager le cadre de vie, de gérer le sol, et d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages (Art. L. 110 du C.U).

Parmi ces moyens figurent les dispositions de l'article L. 130-2 du C.U. En effet, pour la sauvegarde des bois et parcs, les collectivités locales peuvent offrir des compensations aux propriétaires qui consentent à leur céder un terrain classé "*espace boisé à conserver, à protéger où à créer*"
Lorsque les collectivités ont acquis la propriété de ces espaces, elles sont tenues à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public (Art. L. 130-3 du C.U).
Elles peuvent aussi passer avec les propriétaires des bois, parcs et espaces naturels des conventions pour leur ouverture au public. Dans ce cadre, ces collectivités peuvent prendre en charge tout ou partie du financement des dépenses d'aménagement, d'entretien, de réparations et des coûts d'assurances nécessités par l'ouverture au public de ces espaces.

Pour la préservation de la colline, le Département est compétent pour mettre en œuvre une politique en sa faveur (Art. L. 142-1 du C-U).
À cette fin il dispose des produits de la «TAXE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES »
Cette taxe est due par tous les bénéficiaires de permis de construire, pour toute construction, agrandissement, installations et travaux divers, à l'exception de certains bâtiments tels que ceux à usage agricole ou affectés au service public.
Il serait équitable qu'une partie du produit de cette taxe collectée dans le Grand Lyon soit affectée à la préservation et à la valorisation du paysage de la colline de la Mulatière.

Nos décideurs ne manquent donc pas de moyens pour l'acquisition, l'aménagement et l'entretien d'espaces nécessaires à la mise en valeur de la colline et à son ouverture aux citadins du Grand Lyon.
Une opportunité à saisir dès aujourd 'hui se présente. L'Unité Nationale Sericicole de Lyon, dernier laboratoire de recherche français sur le ver à soie, va fermer ses portes prochainement.
De par sa situation, ses espaces, son patrimoine architectural et paysager et surtout de par ses accès au chemin de Fontanières et au quai Jean-Jacques Rousseau à la Mulatière, ce site mérite une réflexion et une attention particulière.

L'Unité Nationale Sericicole à la Mulatière (photo SEL).

Son devenir doit être l'objet d'une démarche d'étude et de proposition s'inscrivant dans celui de la colline.
Cette démarche devrait être liée au lancement de l'étude d'une ZPPAUP.

La décision de mettre à l'étude cette zone revient aux conseils municipaux de Sainte-Foy et de la Mulatière.
La conduite de son étude appelle de nombreuses compétences professionnelles dont les services municipaux ne disposent pas toujours.
Les communes concernées peuvent confier au Grand Lyon, en leur lieu et place, la conduite de l'étude.
La loi du 7 janvier 1983 instituant les ZPPAUP, prévoit l'assistance constante de l'Architecte des Bâtiments de France et des Services de l'État en charge du patrimoine et des sites.
Elle prévoit aussi l'information et la participation du public (habitants, propriétaires, associations). Pour mémoire, notre association avait intégré le groupe de travail ad hoc pour l'élaboration de la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse.
Le préfet de région prend un arrêté de création de la ZPPAUP après accord définitif des conseils municipaux concernés.

L'étude d'une ZPPAUP est une œuvre de longue haleine.
Il faut promptement en saisir l'opportunité car - d'une part - le chantier du Confluent a dépassé la phase de démarrage et - d'autre part - parce que la promotion immobilière va, après l'aménagement du Confluent, présenter ses projets pour la colline voisine. Il n'est pas sûr qu'ils iront dans le sens des intérêts bien compris des Grands Lyonnais.
Les choses bougent aussi sur la colline (Unité nationale de Sériciculture et sauvegarde de la partie du Domaine de Belle Rive inscrite à l'I.S.M.H.)
Alors, autant se mettre au travail sans attendre.

Raymond MOTTE.

Voir reportage photographique page 8

HISTOIRE DU VIGNOBLE DU COTEAU DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON

Au XVe siècle le paysage du coteau de Ste-Foy ne ressemblait en rien à la colline entièrement boisée d'aujourd'hui. Autour du Bourg il n'y avait que des pentes et des terrasses totalement couvertes de vignes jusqu'aux rives de la Saône, tel le paysage que l'on peut admirer aujourd'hui sur les coteaux d'Ampuis ou de Condrieu.

La vigne à l'époque romaine ?
C'est peu probable. Malgré la création de Lugdunum par les Romains en 43 avant J-C, il semble que la limite septentrionale de l'implantation de la vigne ne dépassa pas Vienne à la fin du IIe siècle. Il faudra attendre l'empereur Probus en 280 qui rétablira la liberté totale de plantation des vignes pour voir son extension sur la Gaule.

Pendant le premier millénaire.
Les évêchés et les monastères remplacent l'administration romaine. Le vignoble gagne l'ensemble de la France. À Lyon, les chapitres de St-Jean, de St-Just et de St-Paul couvrent les collines de la Saône de vignes.

À partir du XVe siècle : Lyon prend goût au vin.
Lyon et ses bourgeois s'intéressent particulièrement à la viticulture lorsqu' ils s'aperçoivent qu'on peut en tirer un grand profit. Les registres d'entrée des octrois lyonnais indiquent qu'en 1552 il est entré 100 000 hectolitres de vin, auxquels il faut ajouter les quantités exemptes de droit destinées au clergé, à l'Hôtel-Dieu et à certains privilégiés et surtout ce qui entre en fraude. On évalue à 150 000 hectolitres la quantité de vin consommée annuellement par 75 000 habitants. Un voyageur italien dit qu'à Lyon les habitants boivent plus de vin qu'on en consomme dans douze villes d'Italie.

La vigne, monoculture à Ste Foy aux XIVe et XVe siècles.
Cette évolution des mœurs a pour conséquence de développer autour de Lyon un vignoble dont la mission prioritaire est d'approvisionner la ville, et qui s'implante d'abord selon un mince liseré sur les pentes bien exposées du Lyonnais avant de couvrir celles du Beaujolais. Les vignes appartiennent aux Lyonnais aisés, les parcelles plus grandes peuvent être rassemblées en exploitation de quelques hectares avec maison, cuvage et cellier. L'argent gagné s'investit dans la propriété foncière, c'est le cas de Clément Mulat, homme de loi et plusieurs fois consul de Lyon, dont un document de 1493 décrit la propriété et le domaine appelé le clos de La Mulatière.

L'état de la paroisse en 1787.
Les vignes alors représentent 544 hectares soit 70% de la surface de la commune.

La colline de la Mulatière aujourd'hui. Les espaces boisés ont remplacé les vignes d'antan dont l'image a été conservée par les prestigieux vignobles de la Côte Rotie ci-dessous.

La Révolution de 1789.
Une des premières manifestations de la Révolution en 1791 est la confiscation des domaines viticoles religieux et leur vente plus tard au profit de la Nation.
Le domaine des Pères Minimes de la ville de Lyon est vendu comme bien national à Joseph Antoine Saget qui va devenir Maire de Ste-Foy de 1803 à 1814. Ce domaine existe toujours au N° 72 du Chemin des Fontanières. Le clos de La Mulatière de 23 hectares appartenant aux jésuites du Petit Collège de Lyon est vendu. Après 1793, ce sont au total 25 domaines de propriétaires réputés "*contre révolutionnaires*" qui sont confisqués.

L'apogée.
Les années de 1820 à 1840 sont pour le canton de Ste-Foy celles de la gloire. Le vignoble occupe environ 320 hectares et la production annuelle se situe vraisemblablement, à raison de 25 hectolitres à l'hectare, autour de 8 000 hectolitres.

LE VIN DE SAINTE-FOY, UN GRAND VIN DE GARDE RÉPUTÉ

Les témoignages par le passé le décrivent unanimement comme un des meilleurs vins en France de l'époque.

En 1757, dans les "*Affiches de Lyon*" : une annonce sur le " *vin vieux des Balmes de Ste Foy à 12 sols la bouteille*" le prix moyen étant de 5 sols.

Napoléon Bonaparte en aurait emporté avec lui lors de sa campagne d'Égypte (1798-1801).

En 1804, Chateaubriand de passage à Lyon, en visite chez Joseph Antoine Saget Maire de Ste-Foy lès Lyon et propriétaire de deux domaines situés de part et d'autre de l'actuel chemin de Fontanières , écrit dans ses *« Mémoires d'outre tombe»* : "*Ce Monsieur Saget demeurait sur le coteau de Ste Foy dans la région du bon vin …de jolies paysannes servaient à table, un excellent vin renfermé dans des dames-jeannes de 3 bouteilles*".

En 1818, dans un rapport de la société Royale d'agriculture, Rey Monléan, précise qu'à Ste-Foy 4/5 des récoltes se font en vin dont les meilleurs, quand ils sont âgés de dix ans, rivalisent avec les premiers crus de Bourgogne et de Bordeaux. On les tire d'un canton nommé *«Balme»*.

En 1821, Le Comte M.F de Fortis dans son voyage pittoresque et historique à Lyon (un des premiers guides touristique consacré à Lyon) écrit : "*Le coteau de Ste Foy possède un des plus beaux et des plus riches vignobles de France. Son vin est un des plus spiritueux du Rhône. On peut le conserver quinze à vingt ans et même plus longtemps dans les bonnes maturités comme 1811, 1815, 1818, 1819 ... il atteint 12° … Ce vin porte avec lui un bouquet qui le distingue . Il est recherché pour sa qualité spiritueuse et son goût moelleux qui lui assigne un rang entre le Côte Rôtie et le Bordeaux, sa limpidité approche celle du Bourgogne*".

Suite en page 6

HISTOIRE DU VIGNOBLE DU CANTON DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON

Suite de la page 5

En 1825, dans les archives du département du Rhône : les gastronomes du pays classent les vins de Ste-Foy en plusieurs qualités d'après leur exposition. Les meilleurs sont ceux des Balmes, de Chassagnes, de Montray, là où les vignes sont exposées entre le Levant et le Midi dont la position "*pentive"* favorise la maturité du raisin. Il est long à se faire, mais lorsqu'il a acquis sept à huit ans, on ne peut en boire de plus délicat, de plus limpide et d'un goût plus agréable.

En 1843, dans l'album du Lyonnais, Barnabé écrit "*les vins de Ste Foy ! Ils avaient jadis une grande réputation ,ils faisaient très bonne figure sur les meilleures tables, à côté des Côtes rôties qu'ils rappellent par leur bouquet très aromatisé et un feu intérieur aujourd'hui trop dédaigné…"*

En 1846, dans son traité sur les vins de France P.Batillat note que la partie sud du département produit des vins qui ne ressemblent en rien à ceux des cantons limitrophes de Saône et Loire. Ils sont plus tardivement *"potables"*. Il suffit d'ailleurs de les nommer pour que l'on se rappelle leur réputation. Il s'agit des vins de Côtes Rôties, Verenay, Ste Foy, et en vin blanc ceux de Condrieu.

En 1902 dans le Dictionnaire illustré des Communes du Rhône E. de Rolland et D.Clouzet disent *"Le vin produit à Ste Foy est de bonne qualité. Sur quelques points il est excellent et de longue garde".*

Enfin, plus près de nous et sans chercher des témoignages lointains, on sait qu'Antonin Guinand, propriétaire de Bramafan a fourni le célèbre restaurant de la mère Guy sur le quai Jean Jacques Rousseau à La Mulatière.

Les fléaux et les maladies de la vigne du XIXe siècle font leur apparition.

A partir de 1823, les ravages de la pyrale, puis dans les années 1841 l'oïdium apparaissent.

En 1846, c'est un insecte nuisible, le cochylis, en 1880 le mildiou attaque la vigne avec comme seule parade connue la bouillie bordelaise.

Après la victoire sur ces différentes maladies, le vignoble connaît à nouveau la prospérité avec des rendements moyens de 20 à 25 hectolitres à l'hectare. On connaît de très bonnes années comme celle de 1858, l'année de la Comète.

Mais c'est en 1873 qu'apparaît dans le sud du département le phylloxera.

Sa prolifération est foudroyante : en 3 ans tous les ceps périssent. Le remède viendra des cépages américains résistant au phylloxera utilisés en direct ou greffés avec des cépages français. Utilisé en direct, la production triple mais le vin est médiocre. Gnafron dit alors que le vin sent "*le pissat de renard".*

Pour compenser leurs pertes, la majorité des propriétaires plantent de la vigne greffée en Gamay, d'autres préfèrent les plans directs. Une loi de 1884 autorise la détaxe du sucre pour relever le degré du vin. Dès ce moment, Ste-Foy ne pourra plus se vanter de la qualité de son vin, la surproduction, les caves débordent, les prix s'effondrent. C'est de ces difficultés successives que date le début de l'abandon de la culture de la vigne à Ste-Foy.

Statuette de Saint-Vincent, patron des vignerons fidésiens tenant dans sa main droite une grappe de raisin et l'autre une serpette pour le travail de la vigne.

À partir de 1900, le déclin inexorable.

Le vignoble régresse comme en témoignent les déclarations de récolte ci-dessous.

Le 9 Mai 1984, lorsque l' AOC Coteaux du Lyonnais est accordée par l'INAO, Ste-Foy se désintéresse totalement de cette décision car sa production et sa consommation sont essentiellement familiales.

Au début de 1995, seul Bernard Paday, le dernier vigneron de Ste-Foy cultivait un carré hybrides 54/55 au voisinage de l'hôpital et vinifiait dans la cave de la ferme Millot au 10 rue Ste-Marguerite. La dernière cuvaison aurait eu lieu en 2000.

En 2006, ce dernier carré a été arraché.

De ce prestigieux passé viticole il reste encore de nombreux vestiges : d'anciennes propriétés avec leur cuvage, des caves voûtées sous quasiment toutes les anciennes maisons, un parking "*du tonnelier"* sur l'emplacement de sa tonnellerie, une statuette de St-Vincent en provenance de la chapelle Ste-Marguerite.

De nombreux anciens Fidésiens détiennent encore des pressoirs, de la futaille, des sulfateuses, des actes de propriété ou des photos de leurs ancêtres vignerons. Enfin au hasard de vos promenades vous pouvez découvrir encore quelques vieux ceps de vigne abandonnés dans un coin de végétation de certaines propriétés.

Michel MARTEAU

Sources - Ces informations sont un résumé du travail remarquable réalisé par l'association La Fontanière.

Bibliographie :
Ouvrage N° 3 "*La vigne et le Vin à Ste - Foy et à La Mulatière*" rédigé par MM. Jean Juillard et Pierre Morel.
" Histoire sociale et culturelle du Vin " de M. Gilbert Garrier-Collection In Extenso-Éditions Larousse.

Photos : M. Michel Marteau

Année	Nombre de Déclarations	Superficie en hectares	Production en hectolitres	Superficie en hectares	Production en hectolitres
Ste Foy				**La Mulatière**	
1900		165	4 000		
1910		160	1 500	10	200
1920	60	40	1 500	3	60
1930	135	35	1 200	2	50
1940	125	30	1 000		
1950	105	25	500		
1960	50	10	400		
1970	22	5	200		
1973	12				

MISE EN RÉSEAU DE LA BALME DE LA MULATIÈRE ET DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Suite à notre article sur la mise en réseau paru dans notre bulletin de liaison N° 86 des lecteurs nous ont fait part de leurs suggestions pour cette mise en réseau en proposant la création d'une troisième terrasse promenade entre l'Unité Nationale Séricicole et la grotte Jean-Jacques Rousseau.

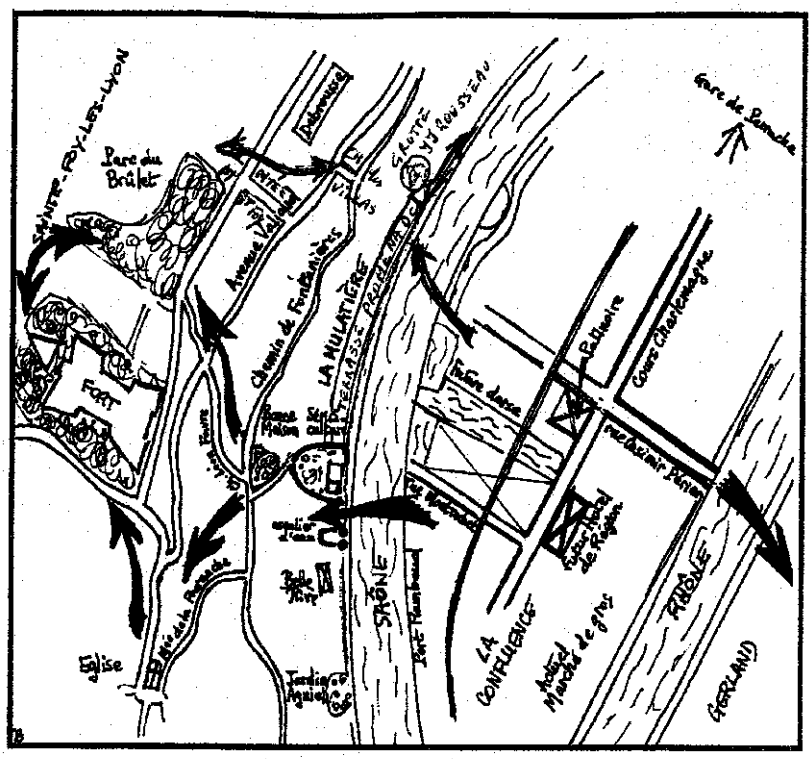

Une mise en réseau de la balme et de l'agglomération (document)

Il existe déjà sur le quai deux terrasses : la terrasse du quai des Étroits qui assure la desserte de ce charmant îlot d'habitats et la terrasse Jean-Jacques Rousseau qui assure une vision en hauteur sur la Saône. Cette nouvelle terrasse d'une longueur de 400 mètres environ permettrait de réaliser la mise en sécurité de la zone (R9) [(1)] qui connaît de fréquents éboulements. Elle assurerait à une vingtaine de mètres de hauteur la réalisation d'une promenade avec une vue imprenable sur la place nautique et le pôle de loisirs de la Confluence. La terrasse pourrait servir d'adossement en son centre pour la réalisation d'une passerelle, où à cet endroit la largeur de la Saône est la plus étroite.

Depuis la Confluence, elle assurerait la desserte locale de la Grotte Jean-Jacques Rousseau, de l'Unité Séricicole, du magnifique jardin de la Bonne Maison et vers d'autres espaces verts qui pourraient être créés à cette occasion. Enfin elle permettrait la mise en place de modes de déplacements doux : notamment un accès piétonnier direct au pôle de loisirs et de commerce de la Confluence pour les habitants de La Mulatière, de Ste-Foy-lès-Lyon et du 5ième arrondissement de Lyon. Il serait alors possible pour un piéton d'atteindre tranquillement la place nautique en quinze à vingt minutes en partant de l'église de Ste-Foy ou de la Mairie de la Mulatière, en évitant la pollution automobile du pont de la Mulatière où l'A7 fusionne avec le trafic urbain du Sud de l'agglomération.

Michel MARTEAU

(1) R9 : N° d'identification d'une zone à risques géologiques

LA REVUE DE PRESSE (de Mars à Juin 2008)

- <u>PATRIMOINE</u> -

« Place Tolozan : le Patineur au point mort » : Une proposition d'achat faite par la Ville de Lyon en janvier Dernier à la Chaîne Thermale du Soleil demeure sans réponse. En attendant, les barrières qui entourent l'œuvre de César, continuent de faire tache dans un secteur classé par l'UNESCO……..P. 09/04/2008.

« En 2010, un musée du christianisme à l'Antiquaille » : Site majeur de la naissance du christianisme en Gaule, l'espace consacré aux martyrs de Lyon va être réhabilité. Les travaux devraient débuter à l'automne et s'achever en 2010 pour un coût de 2,5 millions d'Euros……...P. 23/11/2008.

- <u>GRANDS PROJETS</u> -

« Grands projets : ce que Collomb a promis aux Lyonnais » : De nouvelles piscines, un parc, les berges de la Saône réaménagées, la transformation du quartier de la Part-Dieu, un centre ville qui double de superficie… Les promesses du candidat Collomb sont ambitieuses.
Et maintenant, passage à l'acte !.....P. 26/03/2008.

- <u>GRANDS TRAVAUX</u> -

« À la Confuence, un musée de 170 millions d'Euros » : Derrière de hautes palissades floquées aux couleurs du Conseil général, les premiers pans de murs sont sortis de terre. Plus personne ne cache que le chantier aura plus de deux ans de retard.……P. 27/10/2008.

Bernard FOUCHER

NDLR : la lettre « P » précédant la date indique la source : LE PROGRÈS

BALADE SUR LES PENTES DE SAINTE-FOY ET DE LA MULATIÈRE

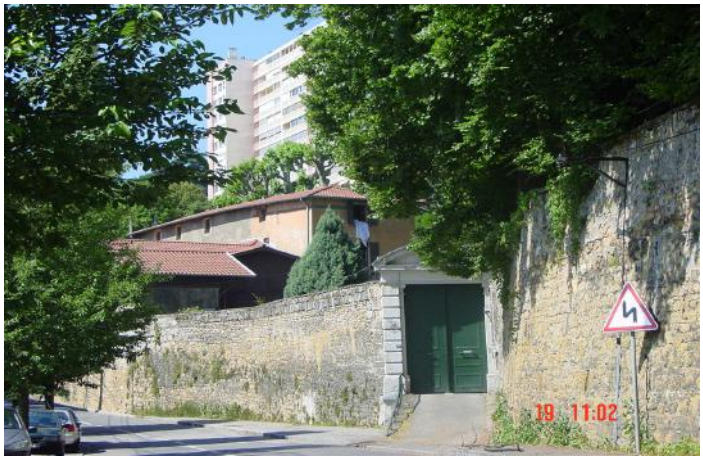

De haut en bas et de gauche à droite :
1 – Muraille fidésienne et parc (Photo SEL)
2 - Domaine de Belle Rive - Mur de soutènement (Photo SEL)
3 - Vestige romain : l'Aqueduc du Gier à Ste-Foy (Photo SEL)
4 - Traboule fidésienne (Photo SEL)
5 - Domaine de Belle Rive - Parc en hiver (Photo SEL)
6 - Ancienne maison de vigneron à Ste-Foy (Photo M. Marteau)

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON
http://www.lyon-online.org

Président	Secrétaire général	Trésorier
Jean-Louis PAVY	Raymond MOTTE	Jean-François MAILLET
6 ch de Cachenoix	32 imp. de Grange Haute	48 rue E. Richerand
69340 FRANCHEVILLE	69540 IRIGNY	69003 LYON
Tél : 04 72 16 07 14	Tél : 04 78 46 07 47	Tél : 04 69 70 72 83

Vous aimez votre cité ? Adhérez à :

SEL SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

Siège : MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT
32, rue Sainte-Hélène - 69002 LYON

COTISATIONS :
Membre ADHÉRENT : 25 €
Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE : 110 €
JEUNE -ÉTUDIANT : 10 €

LCL
Agence République - LYON
Compte n° 1042 050230 B